

Covid - 19 ET TPE

**Comptables, banquiers et assureurs : les
maillons faibles de la chaîne nationale de
solidarité en temps de guerre**

Avril 2020

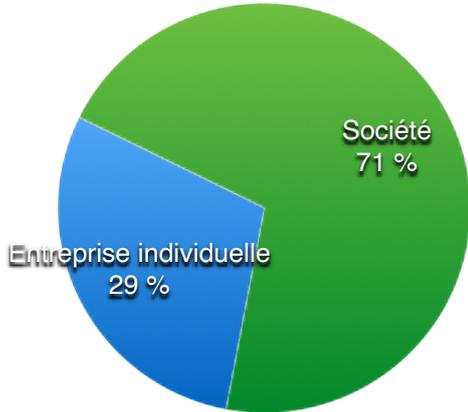
Enquête du 2 au 6 avril 2020
auprès de 1583 entreprises de 0 à 19 salariés

Profil des répondants

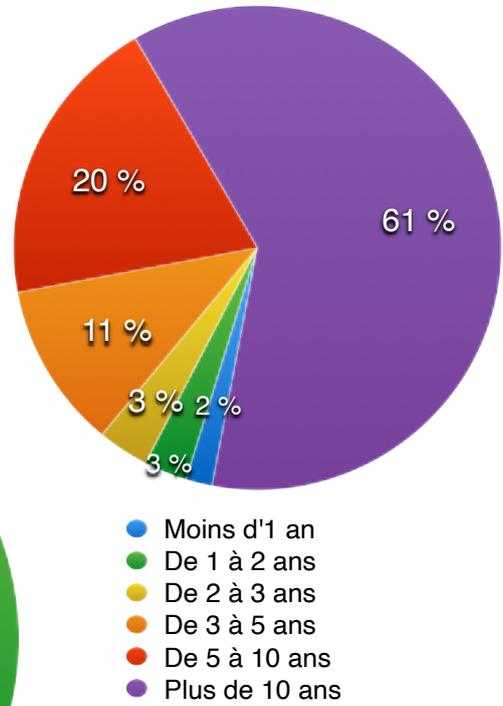
COVID-19 - IMPACT DES MESURES D'URGENCE SUR LES TPE

Enquête du SDI - 2-6 avril 2020

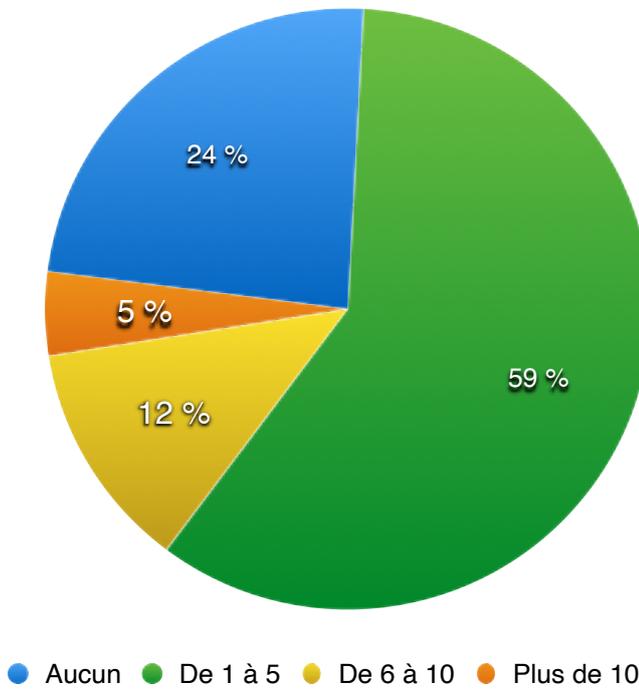
Forme d'exercice de l'activité



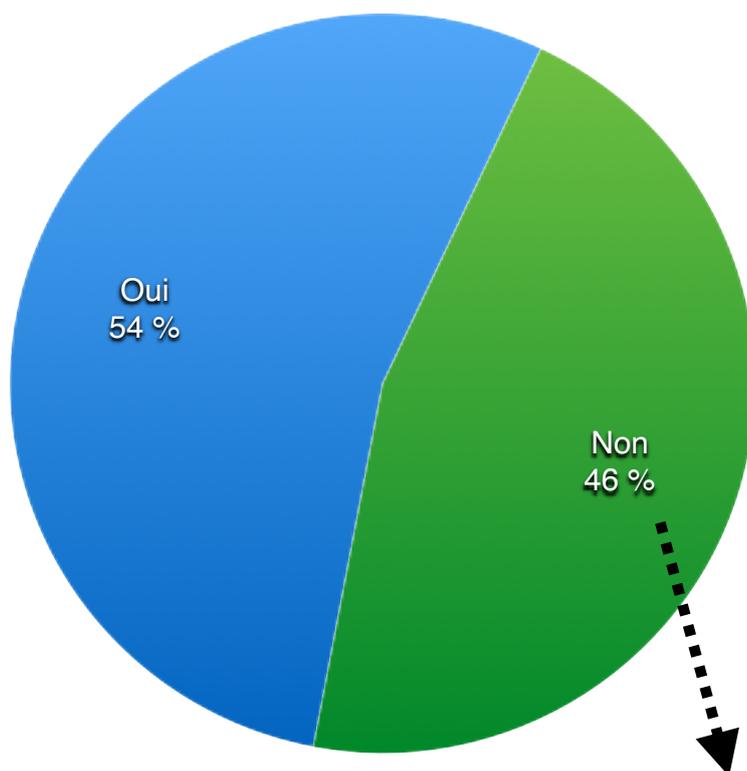
Ancienneté de l'activité



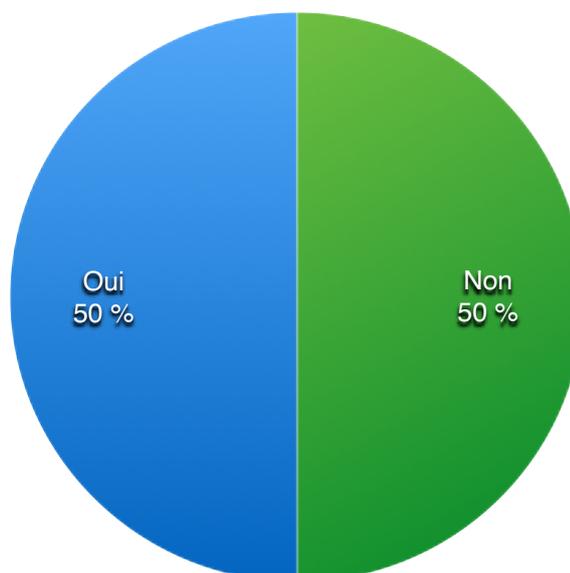
Nombre de salariés



Faites-vous partie des entreprises obligatoirement fermées ?



Avez-vous néanmoins dû fermer votre entreprise ?



Perspectives.....p.6

Une disparition totale des TPE à brève échéance ?

Fermeture de 77% des TPE sous deux mois

Des mesures à programmer d'urgence

Covid-19 : Un séisme sans précédent conduisant à la fermeture de 75% des TPE interrogées

Fermeture administrative et confinement mettent les TPE à l'arrêt

Une réaction rapide des pouvoirs publics

Un soutien bancaire timoré qui tarde à se concrétiser.....p.8

Le report des échéances des crédits en cours largement accordé... avec des frais

Un report des échéances de prêts dans 75% cas

Un report payant contrairement aux engagements de la FBF

L'accès au Prêt Garanti par l'État (PGE) conditionné par un accord bancaire toujours aussi pointilleux

Le PGE initialement énoncé comme un droit

Le PGE sollicité par un tiers des TPE à ce stade

Un classement des entreprises en trois catégories par les établissements bancaires

Un risque majeur de défaillances dues à l'inertie bancaire

Une bonne réactivité des organismes sociaux et fiscaux malgré quelques ratés et de lourdes interrogations sur l'avenir.....p.11

Une opinion globalement favorable à l'égard des services de l'Etat

Le report des charges sociales bien suivi par les URSSAF

Peu de demandes de report de charges fiscales, sauf pour les entreprises obligatoirement fermées

Une procédure relativement complexe

Des délais d'attente longs et donc anxiogènes

Une anxiété liée aussi à l'avance de trésorerie pour le paiement des salaires

Le cabinet comptable : un pilier de la TPE... largement défaillant !.....p.14

Le comptable, un appui incontournable dans le maquis administratif

Une facturation jugée abusive

Les assurances : une faillite financière doublée d'une faillite morale.....p.17

L'absence de prise en charge des pertes d'exploitation

L'absence de prise en charge arrêts maladie pour garde d'enfant de moins de 16 ans

Le mépris sans borne des assureurs ou quand le COVID-19 représente une opportunité financière

Bailleurs et fournisseurs d'énergie : des soutiens tardifs.....p.19

Une ordonnance tardive

Peu de demandes de report de paiement des factures d'énergie

Les bailleurs ont globalement joué le jeu

Le fonds de solidarité : des ajustements bienvenus.....p.20

L'assouplissement des conditions d'accès au fonds de solidarité

Un fonds bien perçu mais encore perfectible

Propositions du SDI.....p.21

Perspectives

Une disparition totale des TPE à brève échéance ?

Fermeture de 77% des TPE sous deux mois

Dans les circonstances actuelles :

- 33% des TPE programment leur fermeture définitive sous 1 mois
- 44% de plus à 2 mois
- 23% affirmant pouvoir tenir plus de 2 mois.

Enfin, 20% d'entre elles prévoient quoi qu'il arrive des licenciements économiques lors de la reprise d'activité.

Les délais formulés doivent s'entendre en l'absence de tout soutien. Ils définissent la capacité du chef d'entreprise à assumer seul une situation de crise telle que celle que nous connaissons.

La réalité des liquidations dépendra en conséquence entièrement de la pertinence des mesures prises, de leur respect par les différents acteurs (banques notamment), ainsi que de leur diffusion auprès de leurs destinataires afin qu'ils en aient connaissance et puissent s'en saisir.

Des mesures à programmer d'urgence

A ce stade, la situation est grave mais pas encore désespérée. Des mesures doivent être mises en œuvre pour qu'elle ne devienne pas dramatique.

Témoignage

« Impossible de tenir sans aides réelles :

- les reports loyer/énergie/etc ne sont pas suffisants et ne servent qu'à nous endetter sur les mois à venir (sans parler d'une possible récession qui ne nous permettrait pas d'honorer nos engagements)

- la suspension des charges : idem, seule l'exonération nous aiderait vraiment

- les prêts : énorme décalage entre les paroles des dirigeants pour sauver toutes les entreprises et l'application réelle en agence (conseiller débordé, on vous demande des tableaux de trésorerie différents à chaque relance, il n'y en aura pas pour tout le monde car on ne va pas recréer de l'argent, il faut être patient alors que ça fait 15 jours que nous avons émis ce souhait et attendions vos instructions)

- l'aide de 1500€ totalement insuffisante

- la fin de non- recevoir des assurances, totalement inadmissible alors que nous avons payé des cotisations pour les pertes d'exploitation... Une prise en charge partielle (genre 30%) pourrait nous aider à ne pas sombrer et ne mettrait pas pour autant le système des assurances en danger ; ce genre de négociation n'est-il pas envisageable ?? »

« Défaut de paiement si crédit de trésorerie non accepté.... mais sur le long terme il n'est pas du tout certain que cet endettement supplémentaire permette à la société de subsisté. Le CA perdu est perdu, les aides ne sont que des des reports et des emprunts supplémentaires, il serait très surprenant que le CA perdu soit récupéré ultérieurement, d'autant que nous ne savons rien de l'avenir. »

Covid-19 : Un séisme sans précédent conduisant à la fermeture de 75% des TPE interrogées

Entre le 14 et le 17 mars 2020, l'activité économique en France a connu deux chocs majeurs :

- La fermeture administrative d'un très grand nombre de structures (53% des personnes interrogées)
- Le confinement de la population, privant de fait de chalandise une nouvelle vague d'entreprises en B2C (50% des personnes interrogées)

Fermeture administrative et confinement mettent les TPE à l'arrêt

Au total, ce sont plus de 75% des TPE, toutes activités confondues, qui ont fermé leurs portes en quelques jours, et ce de façon extrêmement brutale pour un certain nombre d'entre elles, notamment dans la filière de la restauration et du commerce de fleurs¹, suivies quelques jours plus tard par les filières automobiles et BTP pour ne citer que les plus importantes.

Une réaction rapide des pouvoirs publics

Conscients du risque de décimer un tissu économique de 2,1 millions de TPE, de 6 millions de salariés et non-salariés, les pouvoirs publics ont rapidement mis en place une batterie de dispositifs destinés d'une part à suspendre la quasi-totalité des charges fixes et d'autre part à soutenir la trésorerie des entreprises.

Le SDI a établi un bilan point par point de chacune des mesures prises, de leur portée et de leurs limites.

¹ Ces activités sont citées en raison des pertes de stocks induites par une fermeture brutale

Un soutien bancaire timoré qui tarde à se concrétiser

Le report des échéances des crédits en cours largement accordé... avec des frais

Témoignage

« J'étais au téléphone avec la banque à l'instant, mon banquier est visiblement fiévreux donc en isolement... Je suis tombé sur une personne pas très au courant, mais cette personne m'a dit que j'allais payer la variation des intérêts qui est de 5500,17€. Pour mon prêt principal, soit un montant total de 6100 € environ pour tous les prêts.

Je ne comprends plus rien. »

Un report des échéances de prêts dans 75% cas

Sur ce point, tous les établissements bancaires n'ont pas joué le jeu de la même façon auprès des TPE. Si les échéances de crédits en cours ont été reportées dans 75% des cas, automatiquement ou sur demande du chef d'entreprise, un quart d'entre eux se sont vu refuser cette faculté, au motif que le prélèvement programmé ne pouvait être annulé.

Un report payant contrairement aux engagements de la FBF

Contrairement aux engagements de la FBF, de nombreux professionnels dénoncent le fait que le report des échéances a fait l'objet de frais et facturations (étude de dossier, référence aux dispositions contractuelles pour augmenter le coût du crédit).

L'accès au Prêt Garanti par l'État (PGE) conditionné par un accord bancaire toujours aussi pointilleux

Témoignages

« Manque de visibilité sur les mois à venir, attendez la relance de l'activité pour demander ce prêt, on ne peut pas se baser sur l'historique 2019 pour avoir votre capacité de remboursement. Si vous souhaitez quand même demander ce prêt fournissez nous un prévisionnel de trésorerie »

« Je n'ai même pas d'autorisation de découvert, j'ai repris en mai 2019 hôtel/restaurant/bar donc trésorerie inexistante mais la saison démarrait suite à un hiver rude à cause du manque de neige. Ma banque m'a même pris 252€ de frais (intervention de commission) Je n'ai même pas de quoi payer les salaires (2 + une apprentie)...j'ai demandé un courrier

de leur part stipulant qu'il ne m'accordait rien. J'attends"

« En attente d'étude de dossier. La banque joue la montre. »

« Le banquier refuse un prêt pour cause vous avez une capacité de remboursement trop juste et un gros découvert !

Bien évidemment/ 40% de chiffre en moins sur la 1 ère quinzaine de Mars (je suis fleuriste) arrêt total depuis. Trésorerie limité avant, très vite au bout de mon découvert, et rejet de chèques (plus de 10 jours après) étaient dans les tuyaux avant l'arrêt !

(dont un chèque de salaire de février) Cette banque est la CIC LES ANGLES 30133 GARD.

D'après mon comptable, tous ses clients qui sont au CIC sont dans le même cas !

Le directeur m'a dit de contacter un médiateur pour qu'il passe mon dossier à l'étage supérieur ! Pfff

J'imagine que comme lui ne veut pas, le reste va suivre !

Ma deuxième banque Ste générale. Même ville, m'a dit de régler les problème des chèques et APRÈS peut être .. ils verront !

Bref comme d'habitude il y a les consignes et les blocages interne. !

Le discours de mon deuxième banquier est /

Les banquiers ne prendront pas de risque car la BPI leur à demandé de faire attention à ne pas le donner à tout le monde. ! »

« Suite au courrier transmis à mon banquier jeudi 2 avril pour une demande de prêt ou découvert et bilan je n ai aucune réponse à ce jour, sauf le rejet systématique de tout les prélèvements

Ma banque ne joue pas le jeu et ne suit pas les consignes du gouvernement

Ma situation devient critique si rien n est fait rapidement »

« J'ai une brasserie depuis 2 ans. Un bilan négatif un découvert autorisé de 5000 euros arrive au max le 24 mars et mon banquier m'a fiché banque de France au 24 mars pour 3 chèques d environ un peu plus de 100euros. Et il ne veut plus nous aider »

Le PGE initialement énoncé comme un droit

L'annonce de ce prêt, énoncé comme un droit dans les médias appuyés par les formulations du ministre de l'Économie Bruno Le Maire², a suscité d'importants

² « Les banques devront prêter, elles n'auront aucune raison de refuser des prêts" Conférence de presse 17/03/2020

espoirs parmi les TPE, bien que toutes n'éprouvent pas de besoins immédiats de trésorerie.

Le PGE sollicité par un tiers des TPE à ce stade

A ce stade, seules un tiers d'entre elles ont sollicité ce prêt. Ce chiffre est naturellement appelé à augmenter en cas de poursuite des mesures de fermeture et de confinement.

Un classement des entreprises en trois catégories par les établissements bancaires

Concrètement, il est possible de classer les entreprises en trois catégories dans leurs relations bancaires en période de Covid-19 :

- Dans 41% des cas figurent celles qui sont considérées comme étant en bonne situation financière : elles sont contactées par leur conseiller pour se voir spontanément proposer un PGE
- Dans 47% des cas figurent celles qui sont considérées comme étant en santé financière moyenne : ces dernières sont en attente de réponse, sur des fondements parfois fallacieux : « *On attend des instructions de BPIFrance* » ; « *On ne sait pas encore comment ça va se mettre en place exactement* » ; « *On va attendre votre bilan 2019* » ; « *Vous ne faites pas partie des entreprises éligibles* » ; « *Il nous manque des pièces* »
- Dans 12% des cas figurent celles qui ont rencontré des difficultés par le passé ou qui en rencontrent actuellement : pour celles-ci, le discours est plus tranché : « *On ne pourra pas aider tout le monde* » ; « *Vos fonds propres sont négatifs* » ; « *Votre avez déjà un gros découvert* »

Un risque majeur de défaillances dues à l'inertie bancaire

Le risque majeur à ce jour est que celles de la catégorie 2 tombent dans la catégorie 3 :

- Chaque fin de mois correspond à la période de paiement des salaires
- Chaque fin de trimestre correspond au prélèvement des frais bancaires trimestriels

En l'absence de souplesse des banques auprès de ces entreprises, il existe un risque majeur de rejets de chèques et prélèvements, incidents bancaires conduisant à la dégradation de leur note BDF et les privant de tout accès au PGE, présent ou à terme.

Une bonne réactivité des organismes sociaux et fiscaux malgré quelques ratés et de lourdes interrogations sur l'avenir

Témoignage

« Les échéances de charges ne se sont pas reportées spontanément...et comment reverser celles-ci ensuite. Lors de la reprise mes employés ne vont pas travailler 24h/24. Comment vais-je avoir assez de fonds pour échelonner les échéances non assumées ? La fermeture imposée par les autorités devrait s'accompagner d'une annulation des charges sur la dite période. Le chômage partiel est quant à lui une bonne option, à cela près qu'il faut avancer les salaires...pas simple sans trésorerie du jour au lendemain, mais encore faudrait-il que la procédure pour le déclarer soit accessible... Depuis le 16 mars pas de possibilité de finaliser cette démarche !!! Les mails contenant les identifiants et mot de passe sont bien reçus, l'habilitation à fini par être délivrée...et surprise les codes reçus ne fonctionnent pas !!! Service téléphonique saturé et assistance technique qui ne donne pas suite aux mails de demande d'aide... Résultat versement des salaires intégraux sur mes deniers personnels ! »

Une opinion globalement favorable à l'égard des services de l'Etat

50% des personnes interrogées déclarent avoir une bonne ou très bonne opinion de la réactivité des administrations sociales et fiscales.

Le solde se justifie par des informations mal formulées ou mal comprises³, ainsi que par des services débordés.

Le report des charges sociales bien suivi par les URSSAF

Alors que 61% des chefs d'entreprise ayant au moins 1 salarié ont demandé le report des charges sociales, 73% sont satisfaits de la réactivité des URSSAF.

Les mécontentements exprimés sont liés au fait que, malgré les demandes (et des réponses positives), les prélèvements afférents ont néanmoins eu lieu sur les comptes bancaires. Les URSSAF les plus diligentes indiquaient aux professionnels qu'il était trop tard pour annuler les prélèvements mais qu'ils pouvaient former opposition auprès de leur banque, voire rejeter le prélèvement dans un délai de 15 jours.

³ En recevant de l'URSSAF l'information sur le report automatique des charges personnelles du chef d'entreprise, beaucoup ont cru que ce document concernait aussi les charges salariales et patronales des salariés

Peu de demandes de report de charges fiscales, sauf pour les entreprises obligatoirement fermées

Seules 38% des TPE ont demandé le report de leurs charges fiscales, notamment celles qui sont mensualisées. Ce chiffre monte à 70% parmi les entreprises obligatoirement fermées. 68% des professionnels interrogés estiment que cette question a bien été prise en charge par l'administration fiscale.

Le solde dénonce notamment le fait que la TVA n'ait pas fait l'objet d'un report de paiement. Sur ce dernier point, le relais des cabinets comptables fut particulièrement défaillant, au constat que nombre d'entre eux ont formulé des déclarations à zéro euros en affirmant à leurs clients que la TVA pouvait faire l'objet d'un report.

Le chômage partiel : un élément crucial de survie de l'entreprise source de grandes anxiétés

La quasi-intégralité des entreprises ayant au moins 1 salarié a formulé une demande de chômage partiel.

Une procédure relativement complexe

Les premiers pas ont été très difficiles en raison de la saturation des systèmes informatiques des DIRECCTE.

De plus, cette demande est en réalité formulée en 3 temps :

- Une demande d'habilitation auprès de la DIRECCTE
- Réception d'un mail avec codes d'accès à l'ASP (Agence de Services et de Paiement)
- Formulation de la demande auprès de l'ASP

Des délais d'attente longs et donc anxiogènes

Des délais de 10 à 15 jours entre ces différentes étapes sont constatés, outre le délai de 12 à 15 jours avant remboursement par l'ASP (nous ne disposons d'aucune donnée sur ce dernier point, les premiers remboursements ne devant intervenir que mi-avril).

Une anxiété liée aussi à l'avance de trésorerie pour le paiement des salaires

L'anxiété des chefs d'entreprise est d'autant plus grande qu'ils ont dû avancer sur leur trésorerie le paiement des salaires ainsi que pour leurs propres besoins financiers courants, sans savoir quel serait le résultat de leurs démarches, ni quand ils seront éventuellement remboursés.

La situation peut parfois s'avérer catastrophique lorsque, en l'absence de trésorerie suffisante, la banque ne suit pas et bloque le paiement des salaires.

A ce stade, les pouvoirs publics indiquent que seules une quarantaine de demandes ont fait l'objet d'un refus formel sur l'ensemble des demandes déposées.

Dont acte.

Le cabinet comptable : un pilier de la TPE... largement défaillant !

Témoignages

Bon d'Intervention

Suite à notre échange téléphonique du 19 mars 2020, nous vous prions de trouver ci-après, notre offre relative à l'assistance dans le cadre d'une procédure de demande d'autorisation préalable d'activité partielle.

Gestion sociale
Activité partielle : procédure de demande d'autorisation

Notre prestation :

- Demande d'autorisation préalable (DAP) d'activité partielle
 - Collecte des informations nécessaires au montage du dossier et préconisations sur les justificatifs à produire à l'appui de la demande
 - Mise en place d'un Contrat de Prestation autorisant SOLOGEST à saisir la demande d'autorisation préalable (DAP), et les éventuelles demande d'indemnisation, pour le compte de votre société, sur le portail extranet 'Activité Partielle'
 - Rédaction d'un courrier d'information sur le projet de mise en activité partielle, à l'attention des salariés
 - Saisie de la demande d'autorisation préalable (DAP) d'activité partielle et dépôt des pièces justificatifs, par voie dématérialisée sur le portail extranet 'Activité Partielle'
- Assistance et conseils liés à cette demande

Estimation des honoraires :

Conformément aux normes de notre profession, nos honoraires sont fixés en fonction de :

- ✓ la compétence et les connaissances nécessaires pour le type de travaux impliqués,
- ✓ le niveau de formation et d'expérience des personnes intervenant sur ces travaux,
- ✓ le temps passé par chaque personne intervenant sur ces travaux.

Pour répondre à votre demande de budget indicatif, et compte tenu de la mission que vous souhaitez nous confier, nous estimons nos honoraires :

entre 500 € HT et 600 € HT
à raison d'une tarification horaire de 100 € HT
sachant que nous nous engageons à vous alerter en cas de dépassement du budget horaire alloué

« Je souhaitais vous faire part de mon étonnement et de ma colère face à une "prise d'otage" de la part des comptables face à la situation que nous vivons en tant que "petit commerçant".

Explications : Je suis commerçant, avec une activité à zéro euro de chiffre d'affaires depuis le 17 mars 2020.

Suite à la crise que nous vivons, nous avons la possibilité de demander le chômage partiel pour nos salariés :

J'ai un salarié payé 1.200 euros net par mois.

J'ai fait la demande de chômage partiel à 80%. (Les 20% restant sont utilisés pour vérifier le stock, nettoyer et ranger le magasin et le local de stockage.)

Côté chiffres : $1.200 \times 80 \% = 960$ euros.

*Tarif du comptable pour la demande d'autorisation du chômage partiel : **450 €** hors taxes.*

*Tarif du comptable pour la demande d'indemnisation mensuelle : **85 €** hors taxes.*

Décompte : $960 - 450 - 85 = 425$ euros qui me reviennent.

Question : cette aide, est-elle mise en place pour les petits commerçants ou pour les comptables ?????

Pour cette demande, j'ai refusé l'aide de mon comptable.

*Par contre, le comptable a pris les devants en m'expliquant que pour l'aide des 1.500 euros versée aux indépendants, il fallait saisir la demande via le site "fiscal" et donc lui seul a les codes d'accès, aussi je ne peux me passer de ses services. Il me demande **150 euros** hors taxes pour effectuer cette demande.*

Je pensais que dans ces moments difficiles que nous traversons, la France était solidaire (D'après les propos de notre Président) »

« Mon comptable me demande 150 euros H. T. par dossier ! Je tente de faire moi même, mais service saturé »

« 200€ pour mon expert-comptable, prix solidaire. »..

« Mon cabinet 300€ plus 100€ chaque mois pour le suivi »

« Chaque demande me coute 250euros par mon comptable, c'est exagéré !! »

« 250€ pour mon cabinet «

« 500€ à 600€ pour mon cabinet »

Le comptable, un appui incontournable dans le maquis administratif

84% des TPE ont fait appel à leur cabinet comptable pour les aider dans les démarches à accomplir en cette période de Covid-19, dans ce qu'ils considèrent souvent comme un maquis administratif.

Une facturation jugée abusive

Au-delà des premières informations inexactes communiquées par certains cabinets comptables quant à la possibilité de reporter le paiement de la TVA sous forme de déclarations à zéro euro, nombre d'entre eux ont procédé à des facturations considérées comme abusives dans le cadre des demandes de chômage partiel⁴.

Certains professionnels se demandent si les aides de l'État leur sont destinées ou bien si elles sont destinées à leur comptable.

A ce stade, 30% des TPE se sont vues présenter une facturation supplémentaire, lorsque 55% restent dans l'expectative, le plus souvent sans illusion sur le sujet.

⁴ Concrètement, les facturations constatées selon les témoignages à notre disposition varient de 200€ à 600€. Pour un professionnel, une déclaration de chômage partiel prend environ 5 minutes (nom du salarié, numéro de SS, nombre d'heures chômés). Ces informations peuvent être traitées par lots depuis un fichier Excel.

Les assurances : une faillite financière doublée d'une faillite morale

L'absence de prise en charge des pertes d'exploitation

Témoignages

« Pas de clause qui couvre la perte d'exploitation en cas de pandémie ou crise sanitaire »

« J'ai eu mon assurance au téléphone aujourd'hui ils refusent de prendre la casse en remboursement et refusent de suspendre les prélèvements des cotisations »

Si près de 50% des professionnels interrogés ont contacté leur assureur au titre de leur perte d'exploitation, l'intégralité d'entre eux s'est vue refuser toute prise en charge.

L'absence de prise en charge arrêts maladie pour garde d'enfant de moins de 16 ans

Témoignages

« Soi-disant que je n'ai pas de certificat médical de médecin donc je ne suis pas malade »

« Il m'a dit que c'était une situation exceptionnelle... que c'était à l'État de payer »

Seuls 10% des professionnels interrogés ont demandé à leur assurance santé la prise en charge d'un complément au titre d'un arrêt maladie pour garde d'enfant de moins de 16 ans... avec un taux de refus de 96%.

Le mépris sans borne des assureurs ou quand le COVID-19 représente une opportunité financière

La formule est directe mais nous semble juste et partagée par l'immense majorité des professionnels.

Certes, selon les estimations, la prise en charge des pertes d'exploitation par les assureurs coûterait 60 milliards d'euros, soit un coup non supportable par ces structures.

Les pouvoirs publics ont obtenu 200 millions d'euros de participation des compagnies d'assurance, soit 0,33% des 60 milliards économisés faute de décréter la pandémie comme catastrophe sanitaire.

Une goutte d'eau d'autant plus insignifiante que la seule MAIF a déclaré avoir économisé 100 millions d'euros liés à la chute de 80% des accidents routiers en 15 jours de confinement.

Dans ce contexte, le COVID-19 constitue en réalité une opportunité d'augmentation colossale des bénéfices pour les assureurs.

Bailleurs et fournisseurs d'énergie : des soutiens tardifs

Une ordonnance tardive

L'ordonnance sur les loyers commerciaux et les fournisseurs d'énergie du 31 mars 2020 a été suivie d'un décret d'application au 1^{er} avril 2020.

Dans ce contexte, les demandes formulées par les professionnels n'étaient fondées que sur les affirmations des pouvoirs publics, sans pouvoir s'appuyer sur aucun texte concret.

Peu de demandes de report de paiement des factures d'énergie

Ainsi, seuls 17% des professionnels interrogés ont engagé des démarches auprès de leurs fournisseurs d'énergie, avec des réponses positives dans seulement 57% des cas alors même que ces reports sont de droit pour les structures ayant accès au fonds de solidarité.

Les bailleurs ont globalement joué le jeu

Les bailleurs ont pour leur part globalement joué le jeu, bien qu'ils n'y étaient pas formellement contraints jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Les 33% de professionnels qui ont sollicité un report de paiement des loyers ont en effet été entendus dans près de la moitié des cas, lorsque 40% ont pu négocier un report partiel.

N.B : Le décret du 1^{er} avril 2020 prévoit des modalités de sorties des échéances reportées pour les fournisseurs d'énergie, mais pas en ce qui concerne les loyers, ce qui pourrait soulever de graves difficultés à terme.

Le fonds de solidarité : des ajustements bienvenus

L'assouplissement des conditions d'accès au fonds de solidarité

Les critères d'accès au fonds de solidarité ont été assouplis en dernière minute :

- Perte de CA de 50% contre 70% auparavant
- Plafond de bénéficiaires et revenus cumulés à 60.000€ contre 40.000€ auparavant

Les données recueillies par le SDI dans la présente enquête portaient sur l'ancienne version du fonds, si bien qu'il ne peut en être tiré d'enseignements concrets.

Sur la base des anciens critères, 60% des TPE interrogées estimaient avoir accès au fonds. Sur les 40% restant, 21% sont liées à un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros, critère inchangé.

Un fonds bien perçu mais encore perfectible

Selon les témoignages à notre disposition, ce fonds est bien perçu par les professionnels.

Certains soulignent cependant :

- le critère du chiffre d'affaires n'est pas nécessairement pertinent (automobile notamment)
- d'autres pointent un mois de mars 2019 perturbé par les Gilets Jaunes et donc non représentatif d'un mois de mars « classique ».

Propositions du SDI

Mesures immédiates :

Assurances - Participations à l'effort national :

Proposition 1 : Une taxe exceptionnelle sur les assurances à hauteur minimum d'1 milliard d'euros par mois sur la durée de l'état d'urgence sanitaire, soit un complément de 800 millions d'euros pour le mois de mars 2020.

Proposition 2 : Organiser la prise en charge sans carence par les complémentaires santé des arrêts maladie liés à la garde d'enfant de moins de 16 ans par un indépendant.

Cabinets comptables : Soutien aux TPE

Proposition 3 : Interdire toute tarification des cabinets comptables au titre des diligences accomplies liées au Covid -19, notamment les demandes de chômage partiel et leur suivi.

Banques : Accorder du temps pour l'étude des demandes de PGE au bénéfice des entreprises les plus fragiles

Proposition 4 : Neutraliser les effets des incidents de paiement sur la dégradation de la note bancaire des structures sur la période d'étude du PGE, incluant la période de recours à la médiation du crédit.

Proposition 5: Annuler tous les frais bancaires sur la période d'étude du PGE, incluant la période de recours à la médiation du crédit.

Social :

Proposition 6 : Accorder aux TPE la possibilité d'imposer 6 jours de congés payés sur la période d'urgence sanitaire sans accord d'entreprise préalable.

Situations particulières :

Proposition 7 : Renforcer l'action des pouvoirs publics auprès de deux secteurs particulièrement touchés :

- les fleuristes et restaurateurs (hors livraisons) qui ont perdu l'intégralité de leurs stocks à défaut de préavis sur l'obligation de fermeture, sans être couverts par leur assurance perte d'exploitation
- les professionnels de l'habillement qui ont acheté leurs stocks pour la saison printemps-été livrée en février et devaient se constituer la trésorerie pour le paiement et la commande de la collection de la prochaine saison sur la période Mars à Juillet

Mesures de sortie de crise :

Charges sociales et fiscales :

Proposition 8 : Annuler des charges sociales et fiscales sur la période d'urgence sanitaire pour les TPE.

Proposition 8 bis (alternative) : Etaler le paiement des charges sociales et fiscales liées à la période d'urgence sanitaire, augmentée de 2 mois, sur une durée s'écoulant jusqu'au 31 décembre 2021.

Droit social - Relance de l'activité :

Proposition 9 : Elargir le déplafonnement de la durée hebdomadaire maximale de travail de 48h à 60h aux secteurs du commerce de manière générale.

Proposition 10 : Déplafonner le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à 42h.

Proposition 11 : Désocialiser et défiscaliser les heures supplémentaires au-delà de 42h.

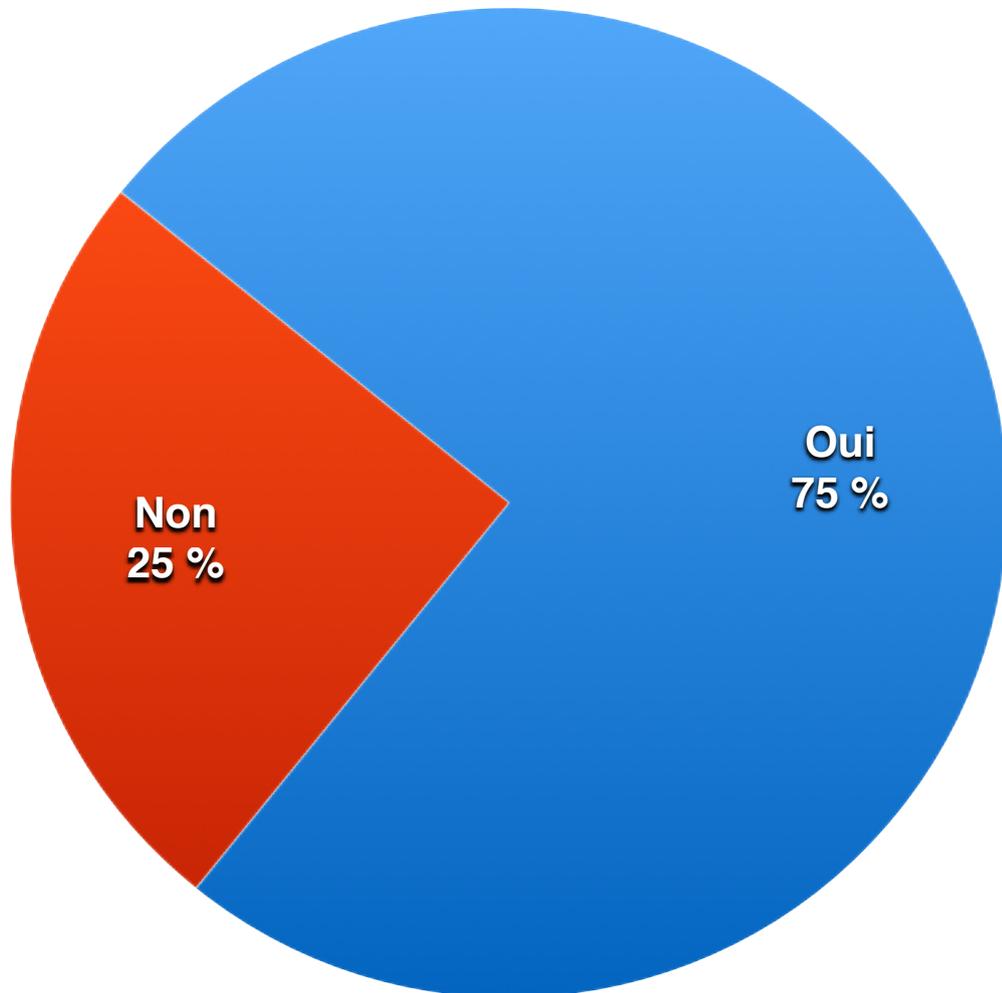
Proposition 12 : Accorder la possibilité de payer un volume de congés payés en sus du salaire en considérant que le salarié concerné travaillera sur cette période.

Charges de loyers commerciaux :

Proposition 13 : Organiser les modalités de remboursement des loyers non perçus au titre du décret du 1^{er} avril 2020.

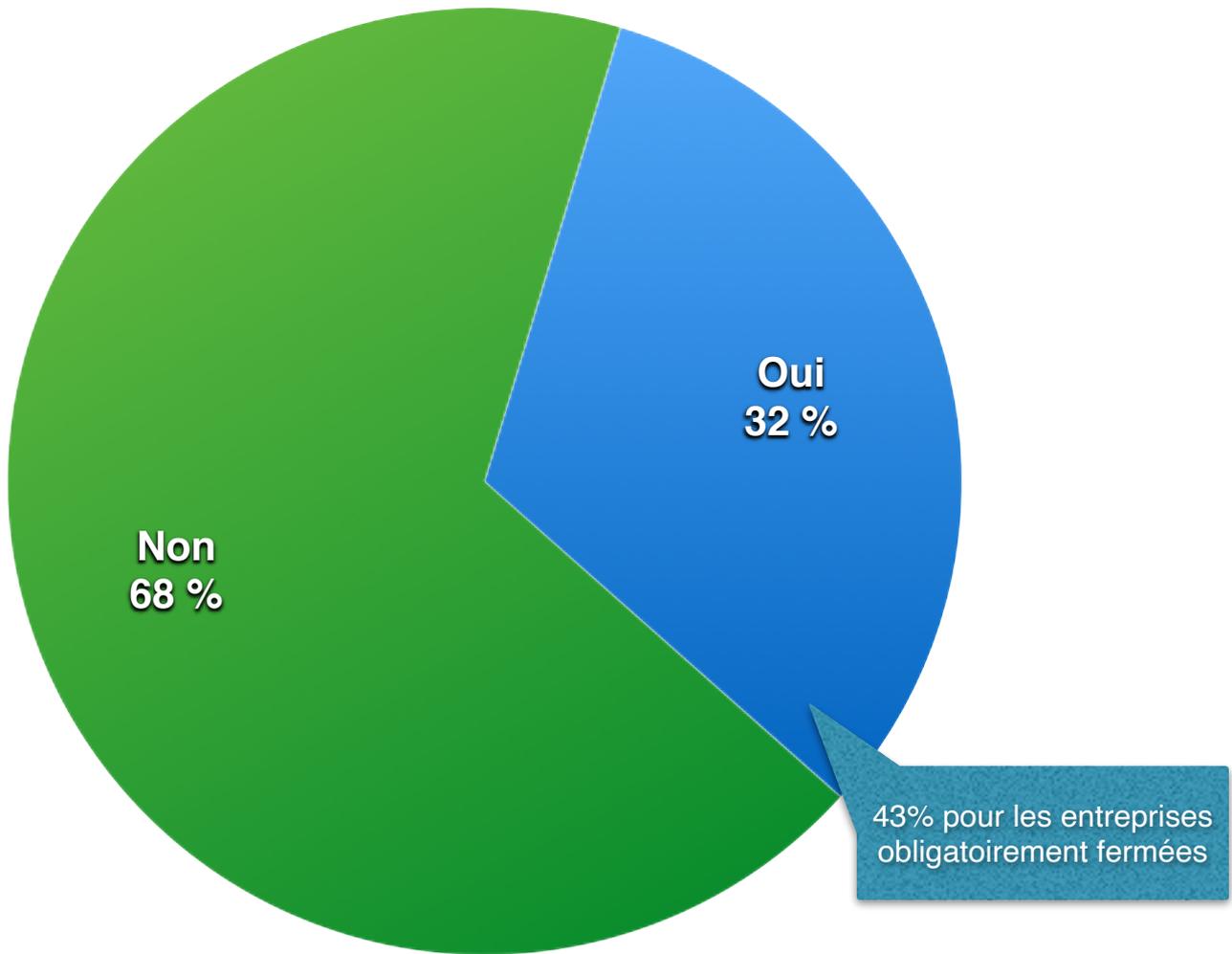
**Un report des échéances de prêts bancaires
dans 75% des échéances**

**Si vous avez un crédit en cours, votre banque a-t-elle
reporté vos échéances de remboursements ?**



Seules 32% des TPE ont sollicité un PGE

**Avez-vous sollicité un crédit de trésorerie à votre banque,
sur la base des « Prêts garantis par l'État » lancés le 24
mars dernier ?**



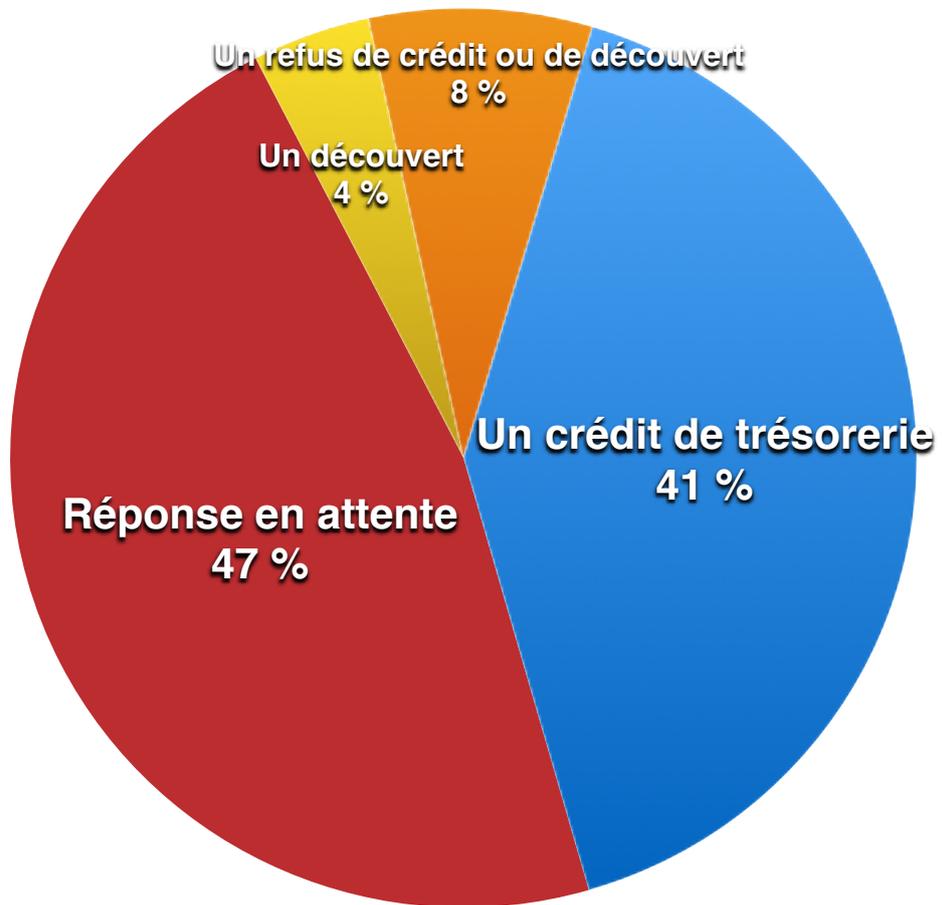
COVID-19 - IMPACT DES MESURES D'URGENCE SUR LES TPE

Enquête du SDI - 2-6 avril 2020

Résultats de l'enquête du SDI Les banques

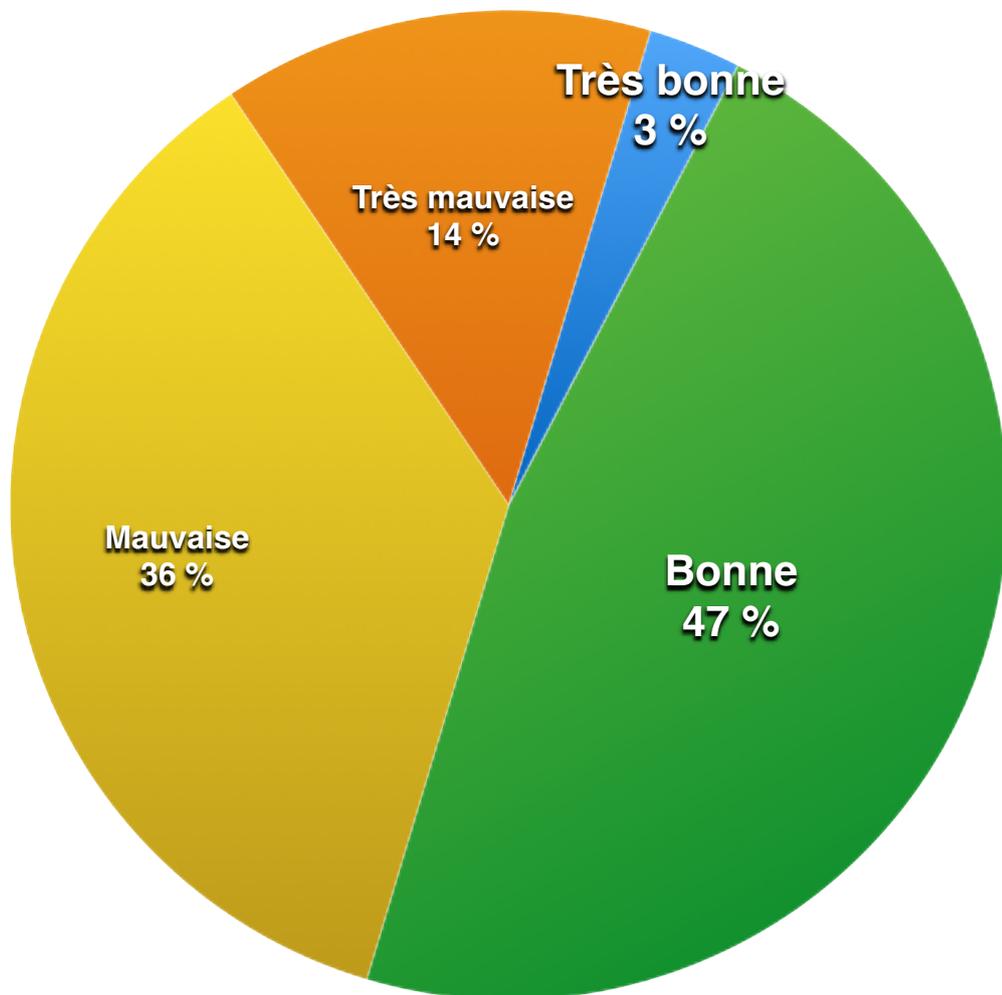
De larges accords sur les PGE sollicités, sous réserve des réponses en attente

Si avez sollicité un PEG, qu'elle a été la réponse de votre banque ?



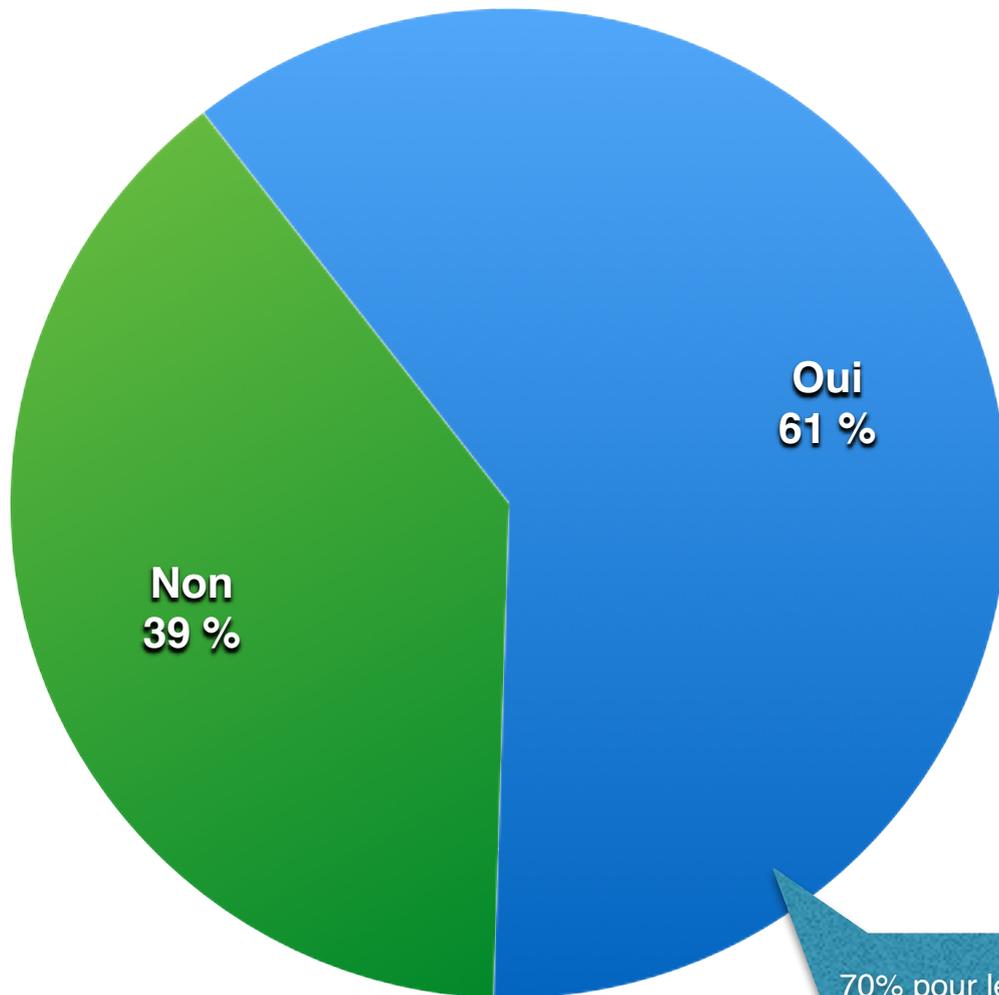
Une satisfaction mitigée de l'action des administrations

Globalement, quelle est votre appréciation quant à la prise en compte et la réactivité des pouvoirs publics des conséquences du COVID-19 sur la pérennité des TPE ?



**Une demande massive de report de paiement
des charges sociales**

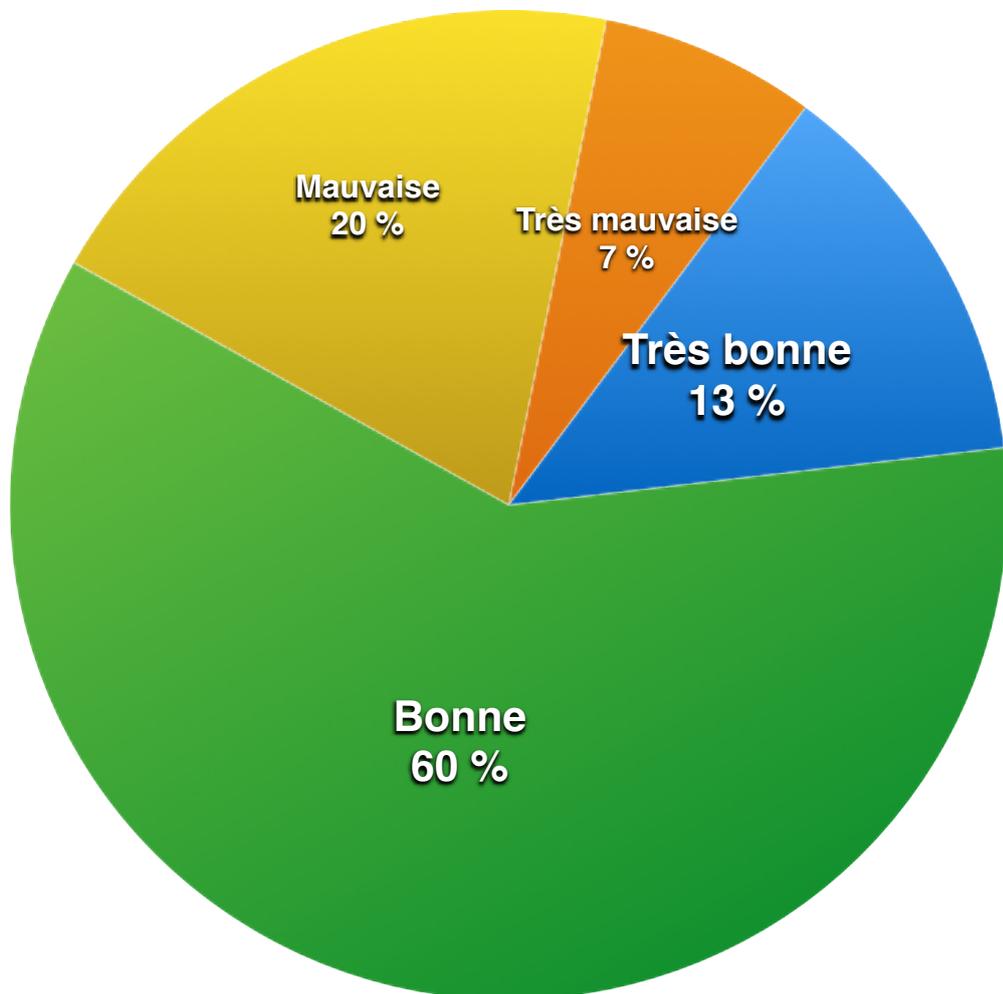
**Avez-vous demandé le report de vos charges sociales
(charges patronales et salariales) ?**



70% pour les entreprises
obligatoirement fermées

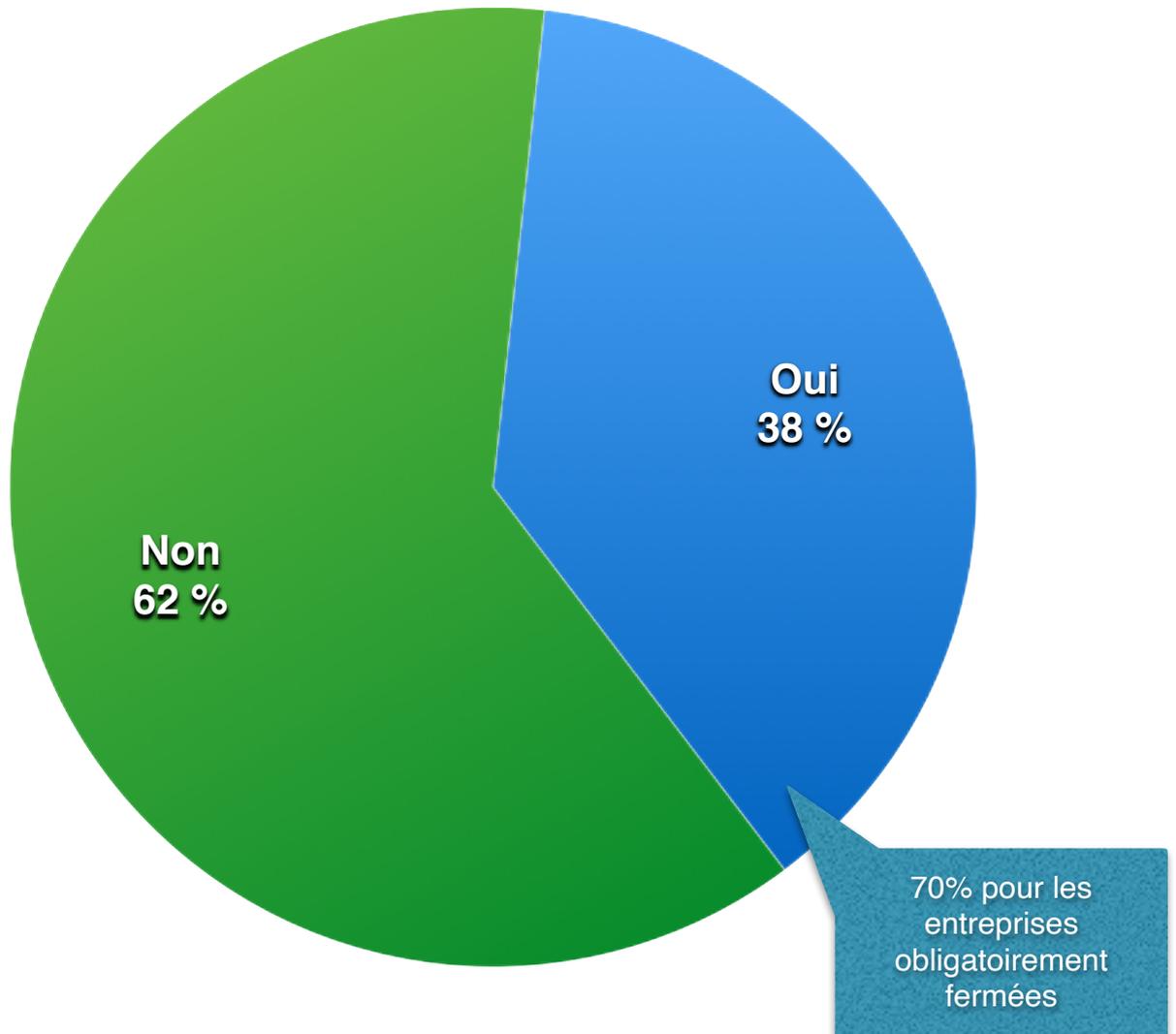
Une bonne réactivité de l'URSSAF

**Votre appréciation sur la prise en charge de cette question
par l'URSSAF**



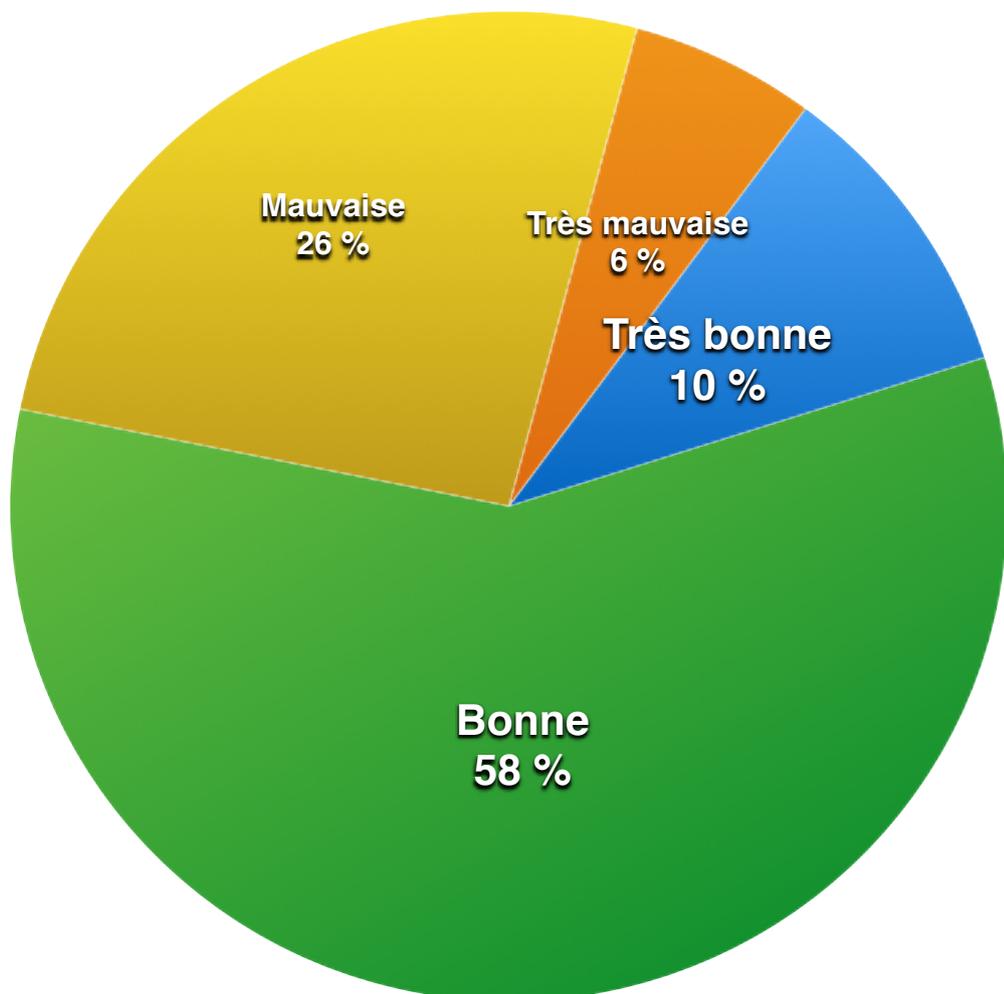
**Une faible demande de report de paiement
des charges fiscales**

Avez-vous demandé le report de vos charges fiscales ?



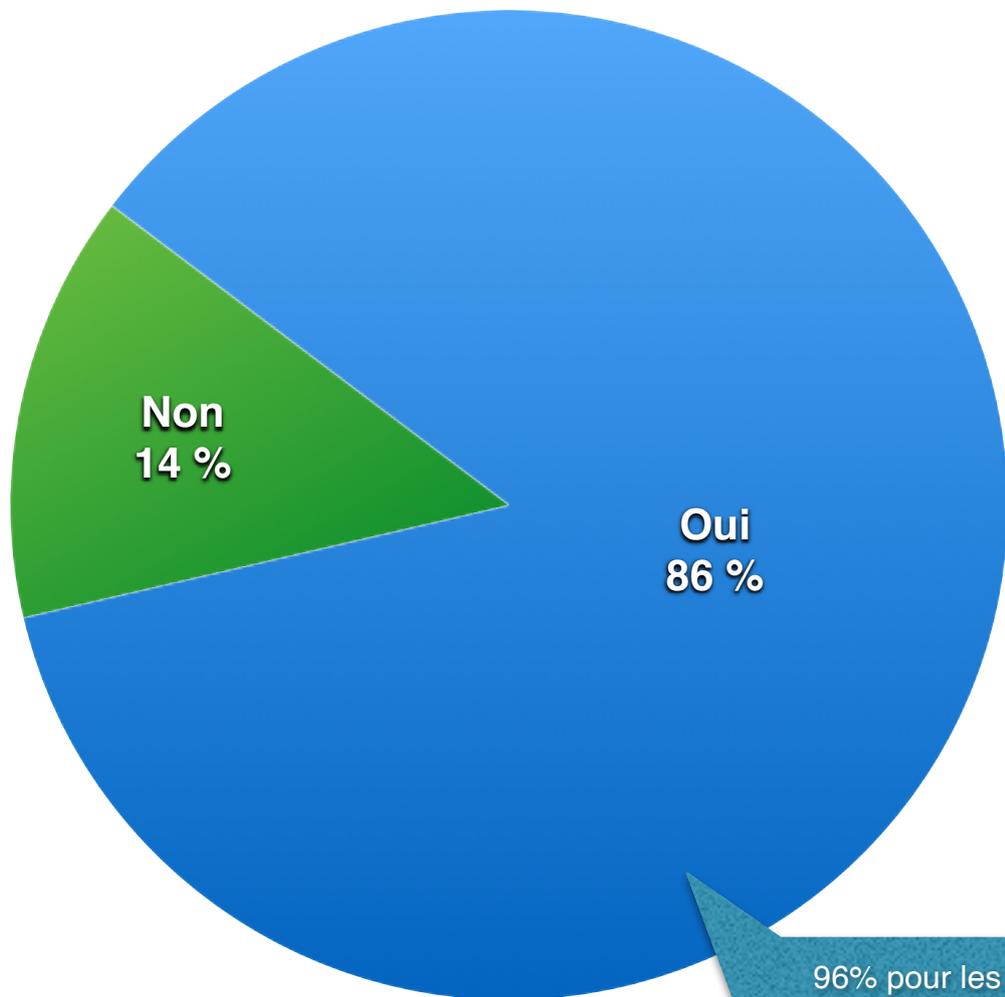
Une bonne réactivité de la DGFiP

**Votre appréciation sur la prise en charge de cette question
par l'administration fiscale**



Une demande massive d'accès au chômage partiel

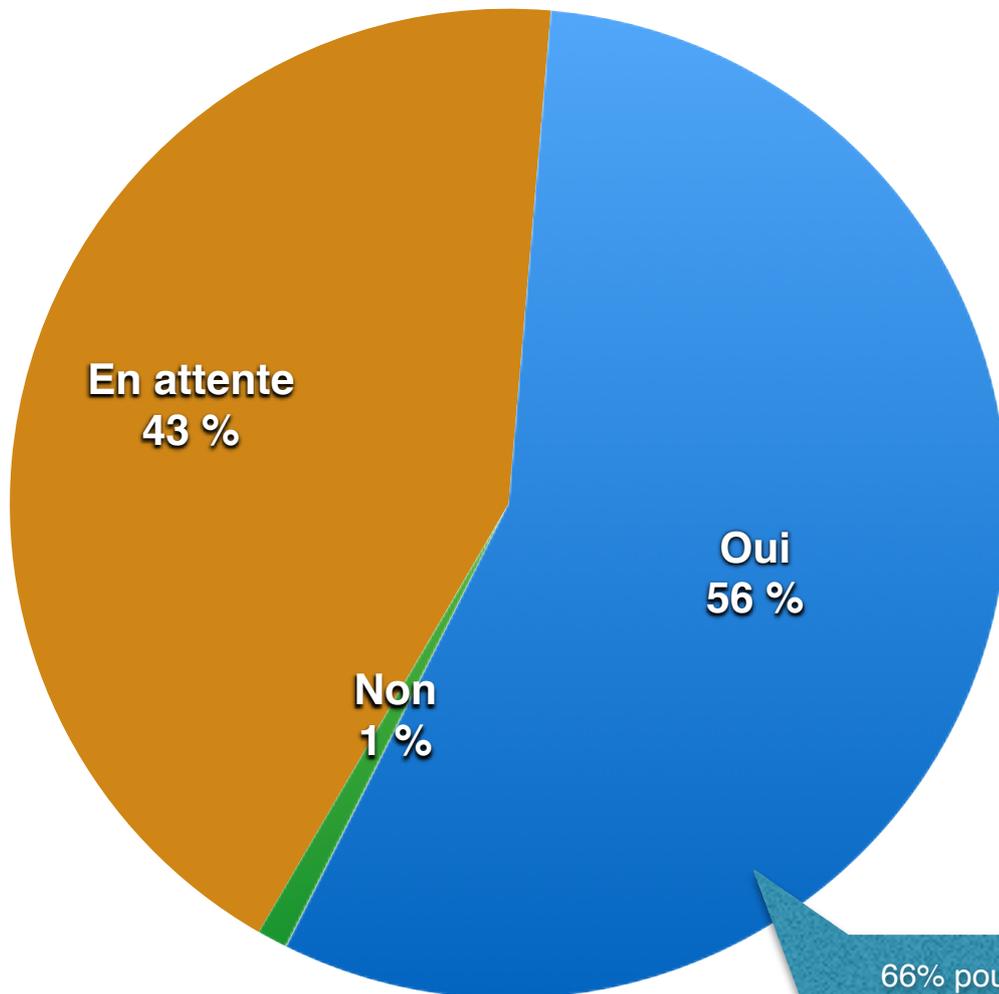
Avez-vous engagé une mesure de chômage partiel pour votre (ou vos) salarié(s) ?



96% pour les entreprises obligatoirement fermées

Les DIRECTTE submergées

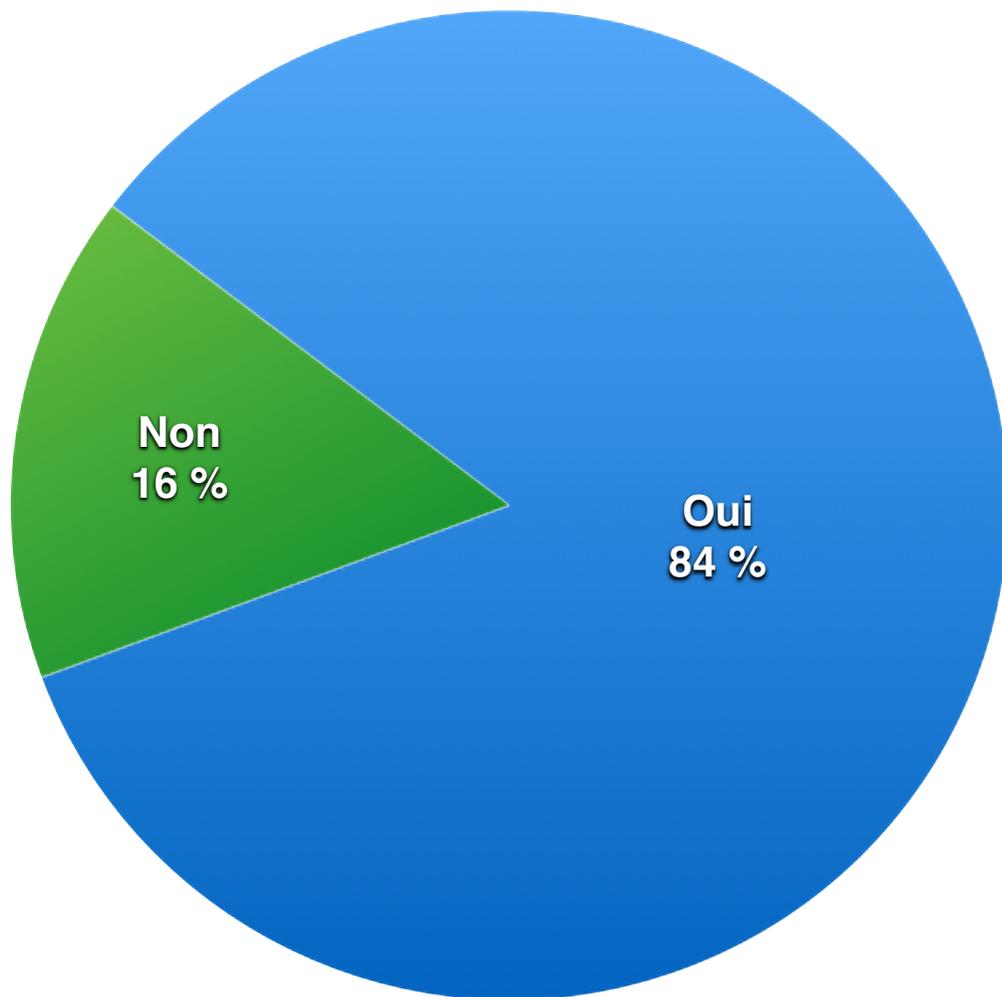
Cette demande a-t-elle été acceptée par les services de la DIRECTTE ?



66% pour les entreprises obligatoirement fermées

Le cabinet comptable : un pilier de la gestion de l'entreprise

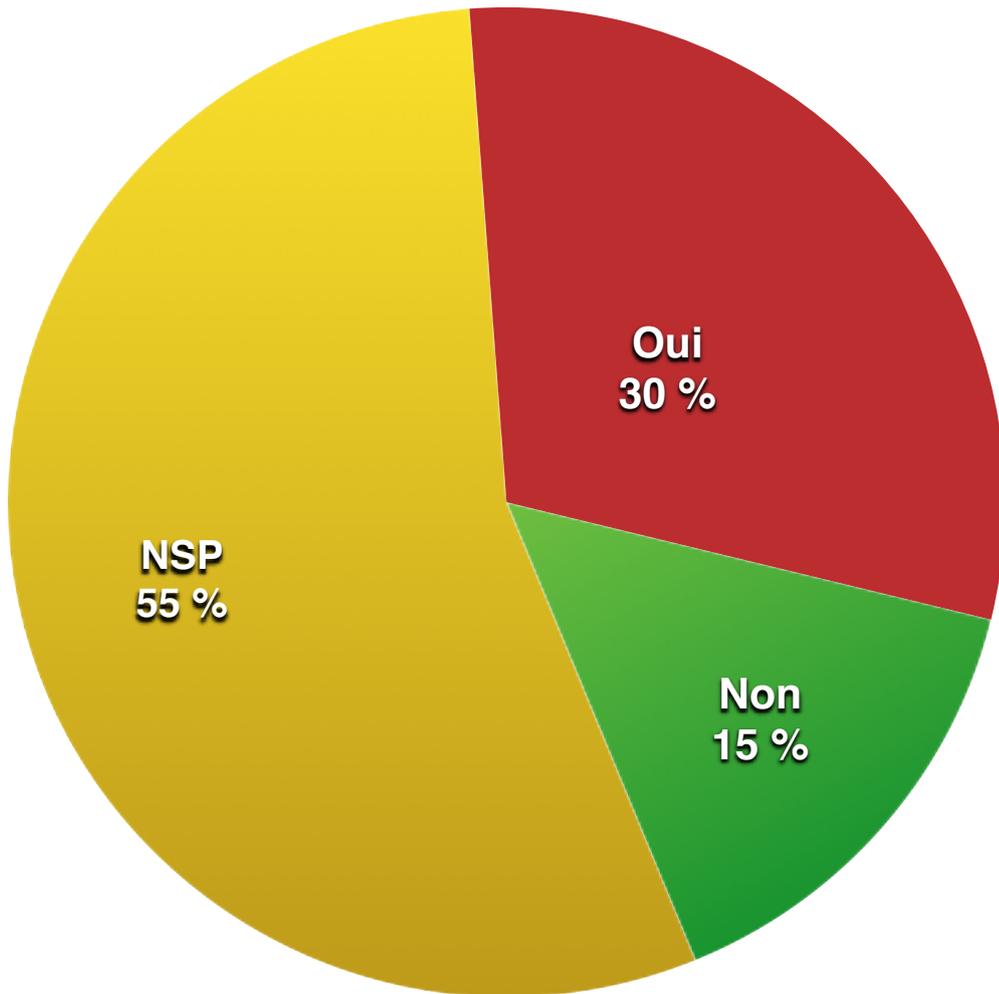
Avez-vous sollicité l'appui de votre cabinet comptable pour l'une ou l'autre des démarches ci-dessus ?



Résultats de l'enquête du SDI Les cabinets comptables

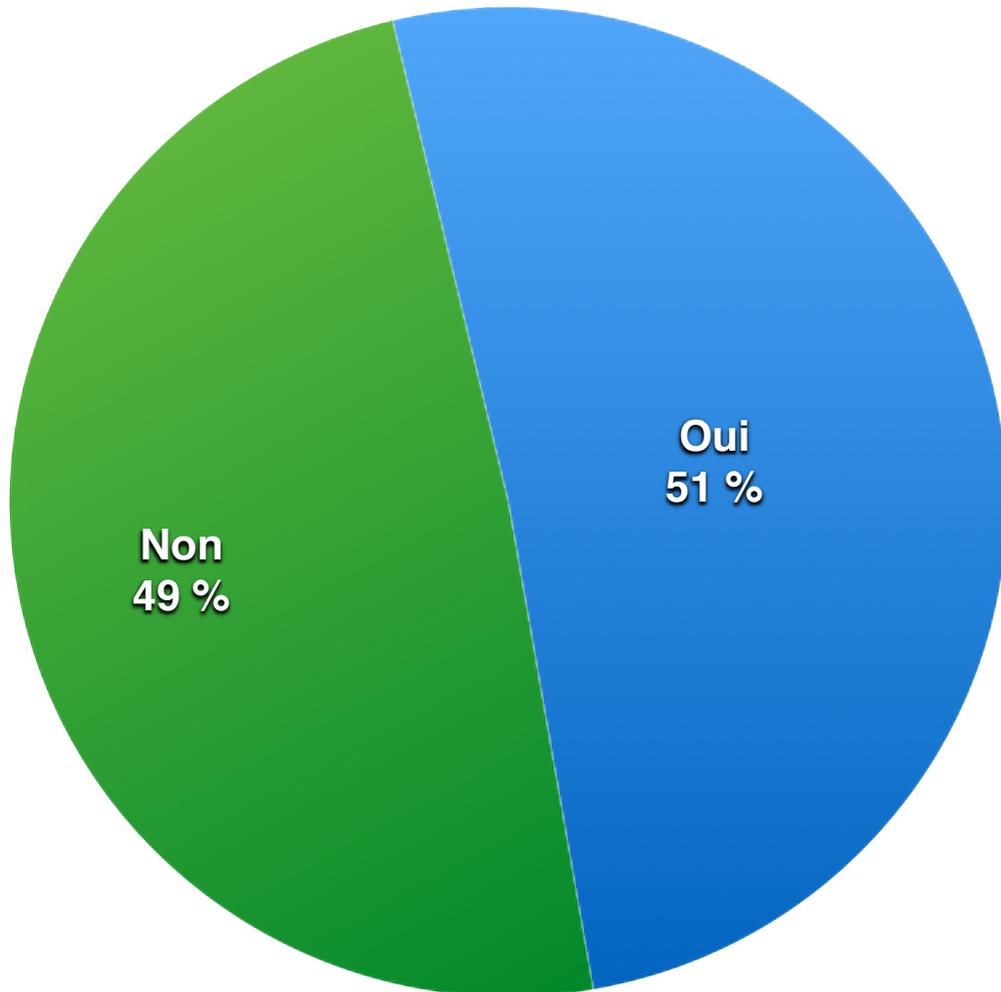
Une attitude peu responsable
d'un grand nombre de cabinets comptables

Le soutien apporté a-t-il fait l'objet d'une facturation ?



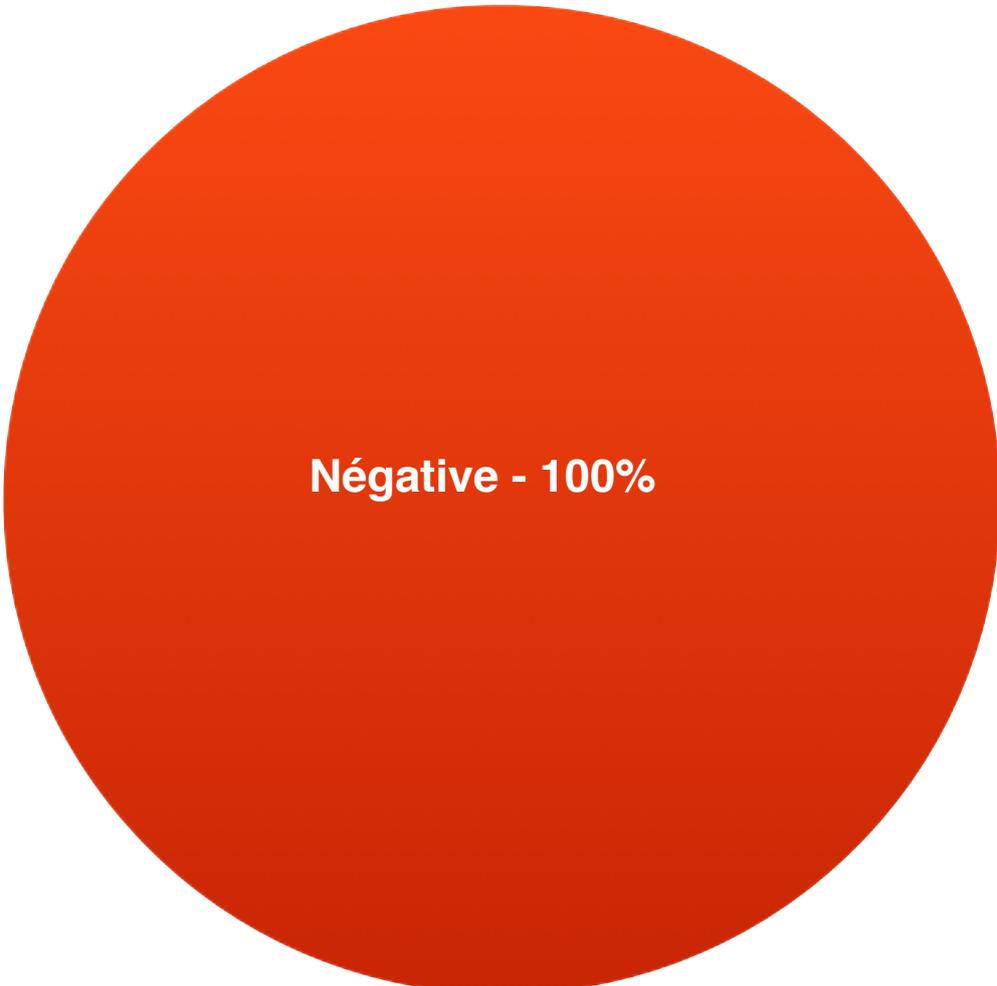
La perte d'exploitation sollicitée dans 51% des cas

Si vous avez dû fermer vos portes, avez-vous demandé la prise en charge de votre perte d'exploitation à votre assurance ?



Une réponse uniformément négative des assureurs sur la question de la perte d'exploitation

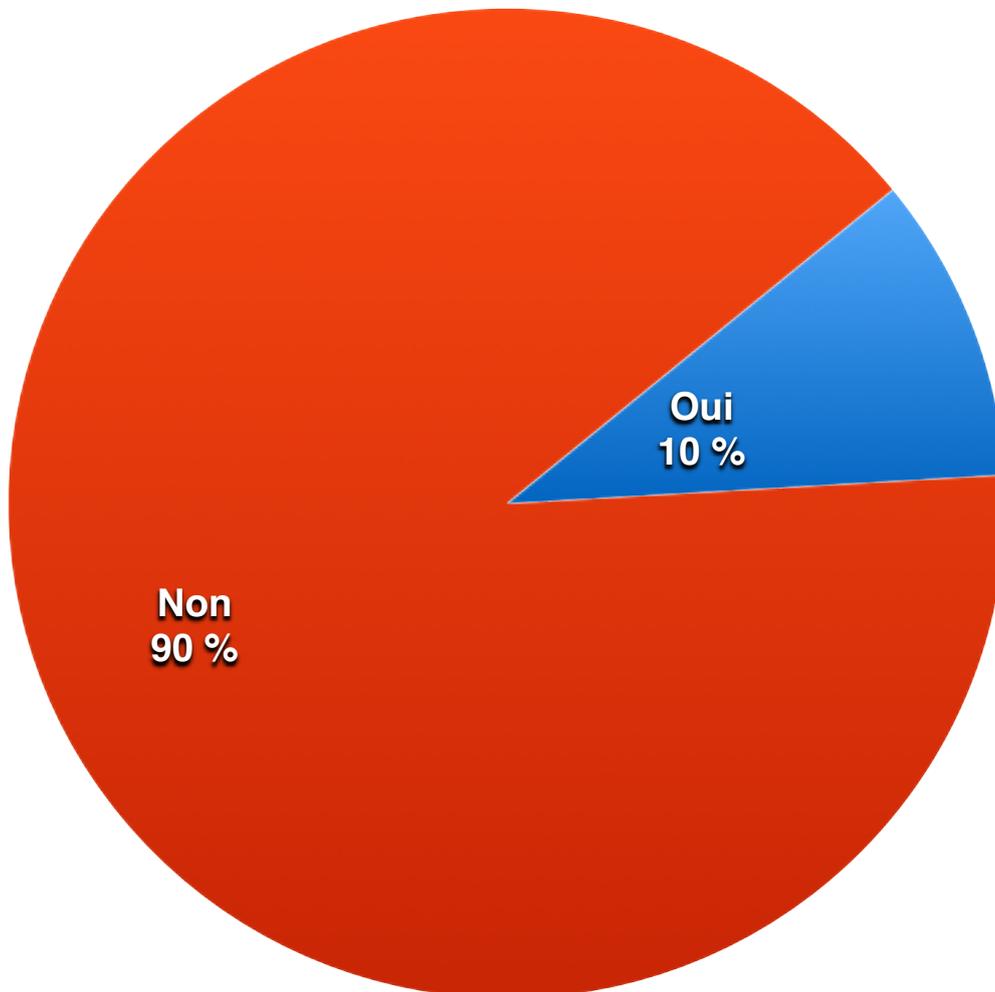
Quelle a été la réponse de votre assureur ?



Négative - 100%

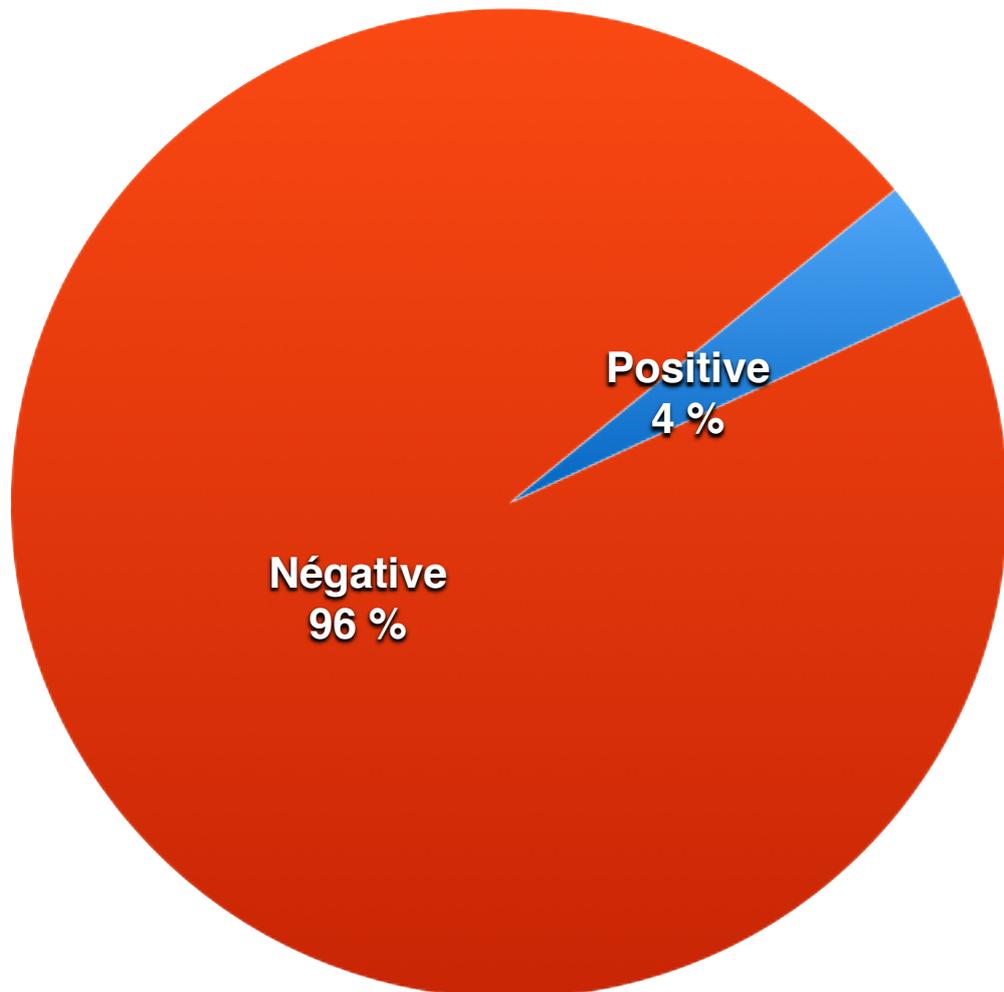
Une faible part des indépendants ont demandé un arrêt de travail au titre de la garde d'un enfant de moins de 16 ans

Avez-vous demandé une prise en charge à votre assurance complémentaire santé au titre d'un arrêt de travail pour garde d'enfant de moins de 16 ans ?



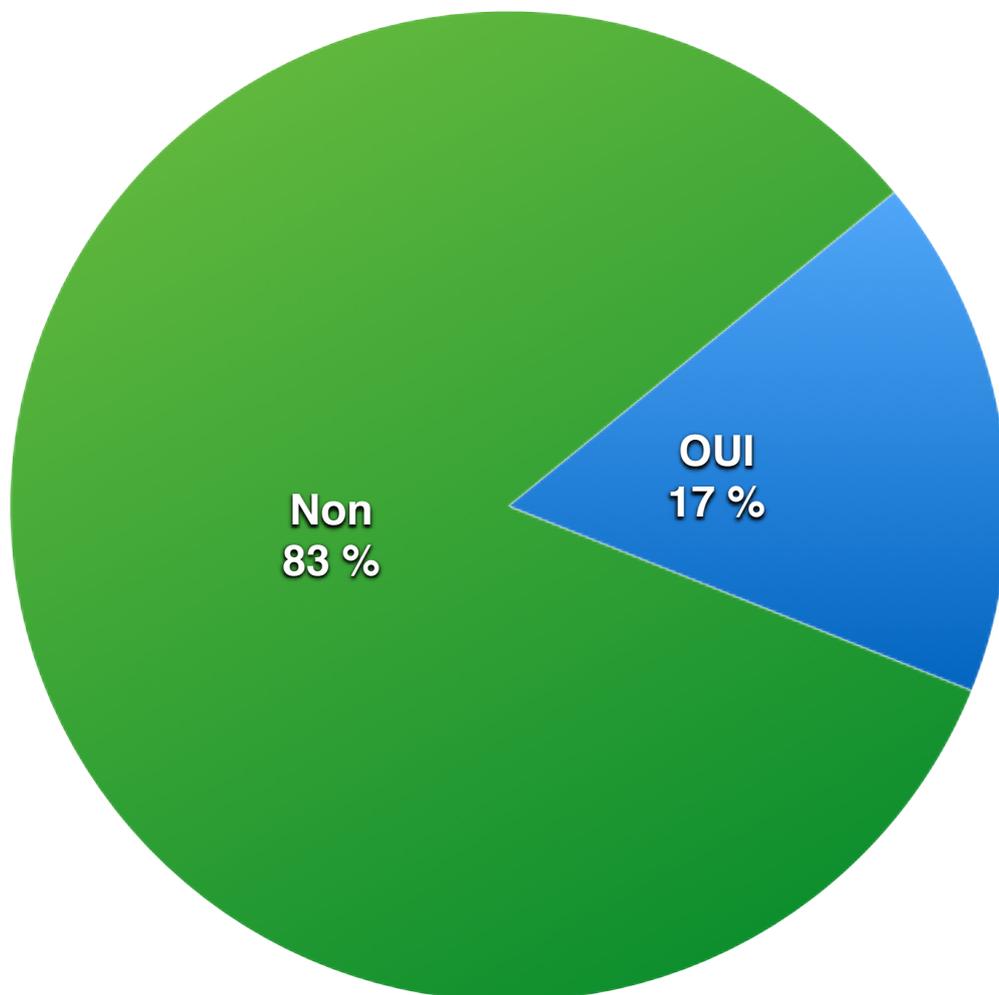
Arrêt de travail au titre de la garde d'un enfant de moins de 16 ans : un autre cas non pris en charge par les assureurs

Quelle a été la réponse de votre assureur ?



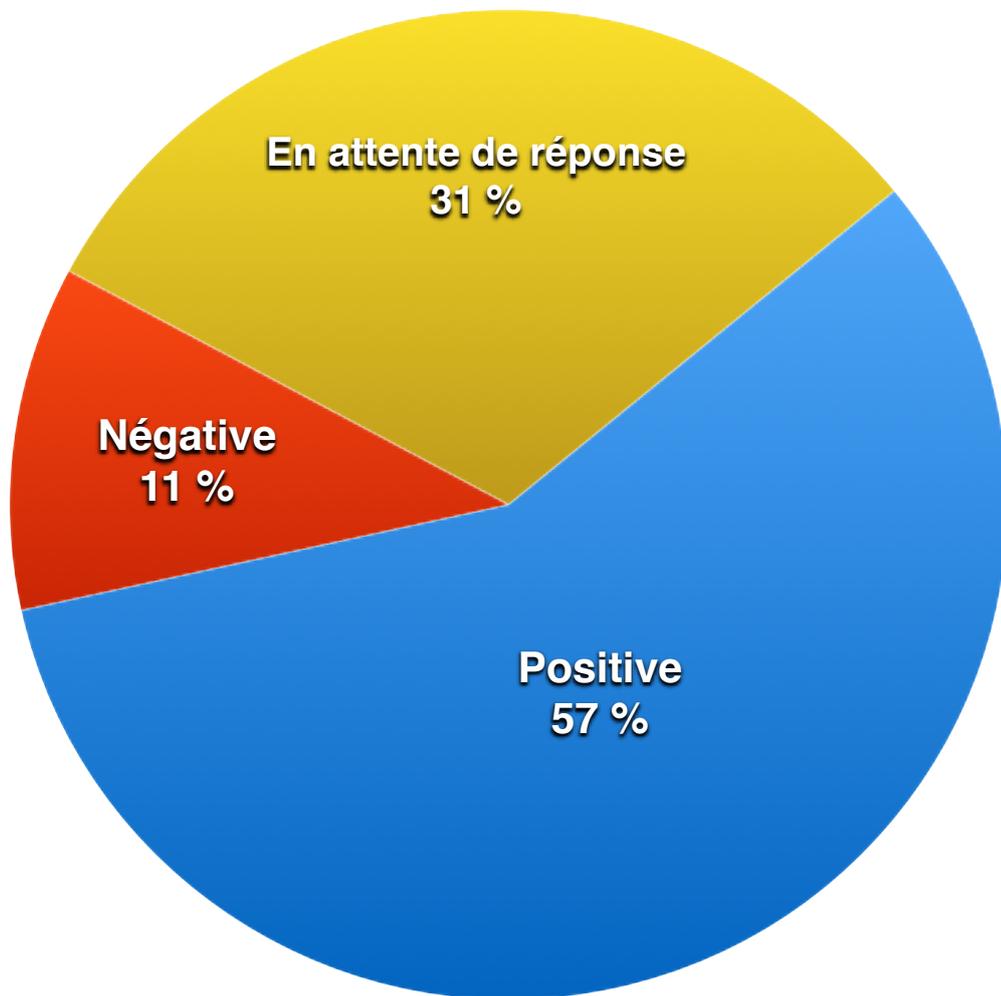
Une faible demande de report de paiement factures d'énergie

**Avez-vous demandé un report de paiement d'une facture
d'eau, de gaz ou d'électricité ?**



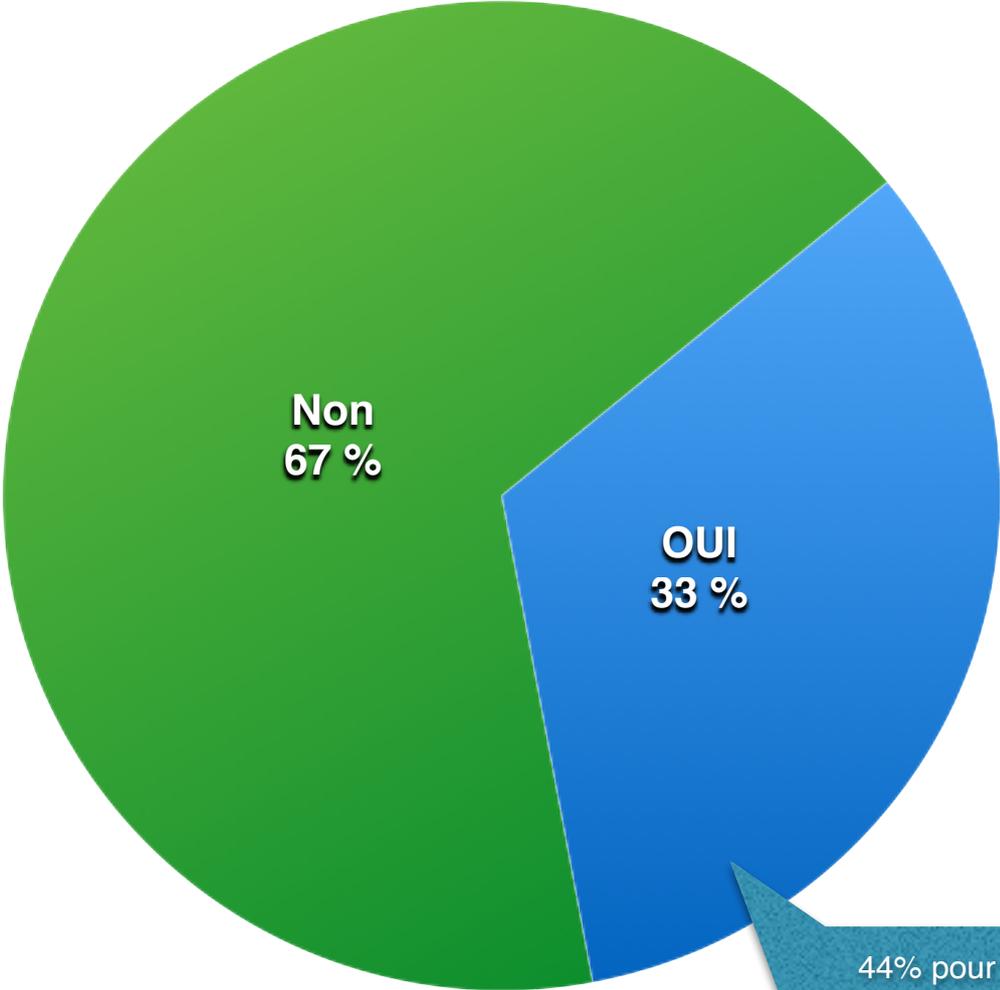
**Des fournisseurs peu au fait des accords
avec les pouvoirs publics**

Quelle a été la réponse du fournisseur ?



Une forte demande de report de paiement des loyers

Avez-vous sollicité un report de paiement de votre loyer commercial auprès de votre bailleur ?

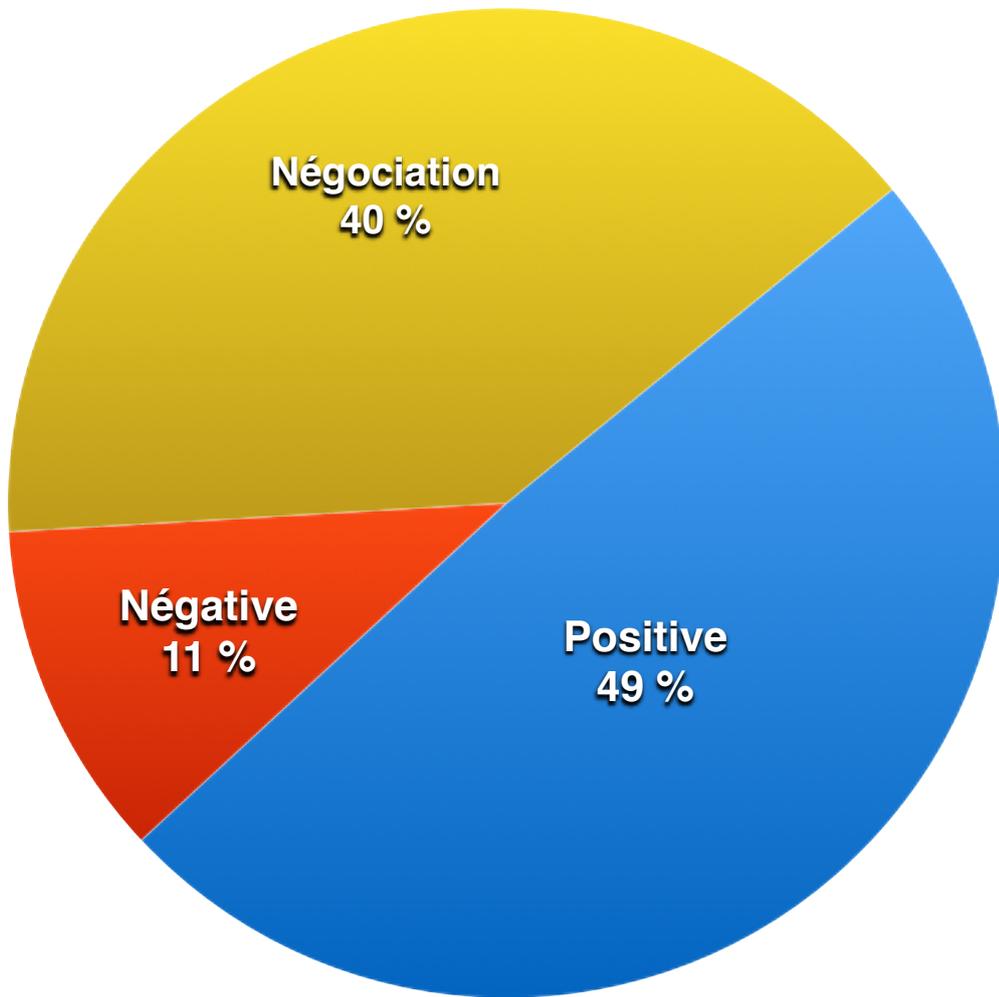


44% pour les entreprises obligatoirement fermées

Résultats de l'enquête du SDI Les bailleurs

Une grande majorité de bailleurs conciliants

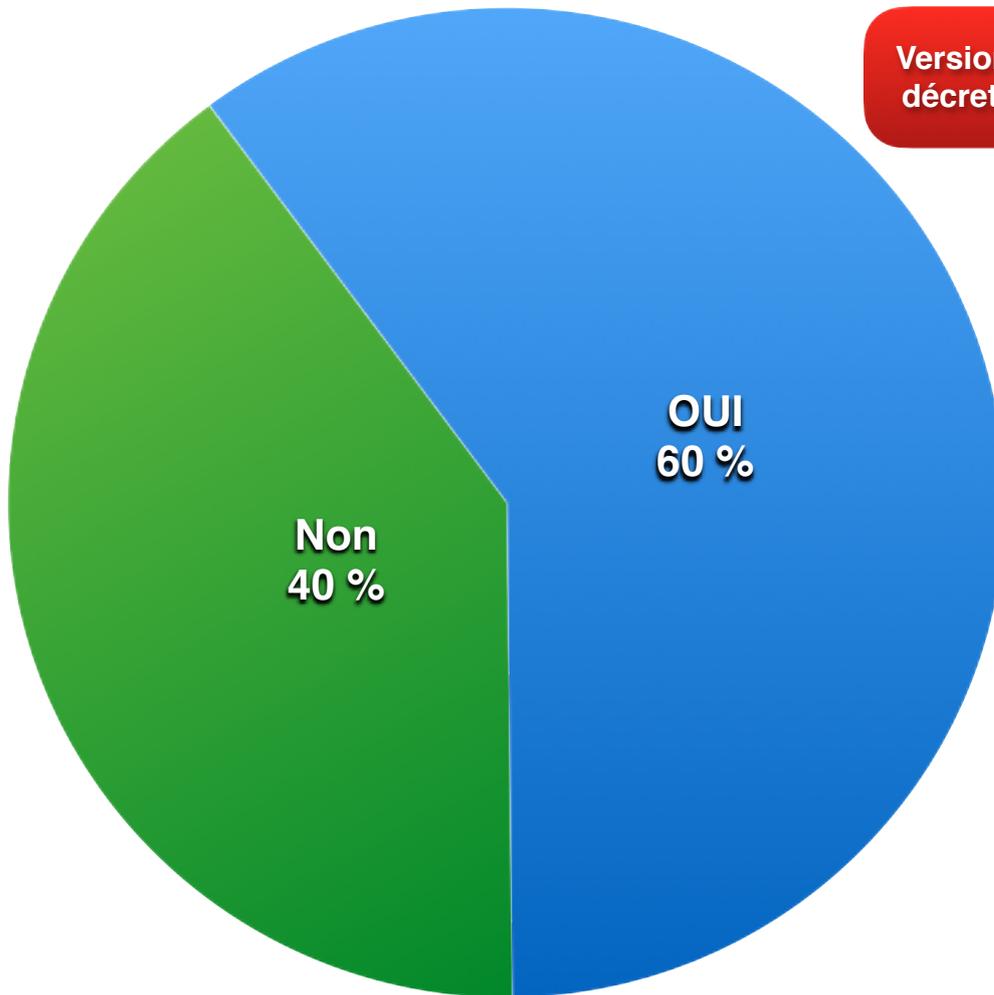
Quelle a été la réponse de votre bailleur ?



Un accès élargi depuis le 2 avril 2020

Connaissance prise des conditions d'accès au fonds de solidarité, estimez-vous pouvoir en bénéficier ?

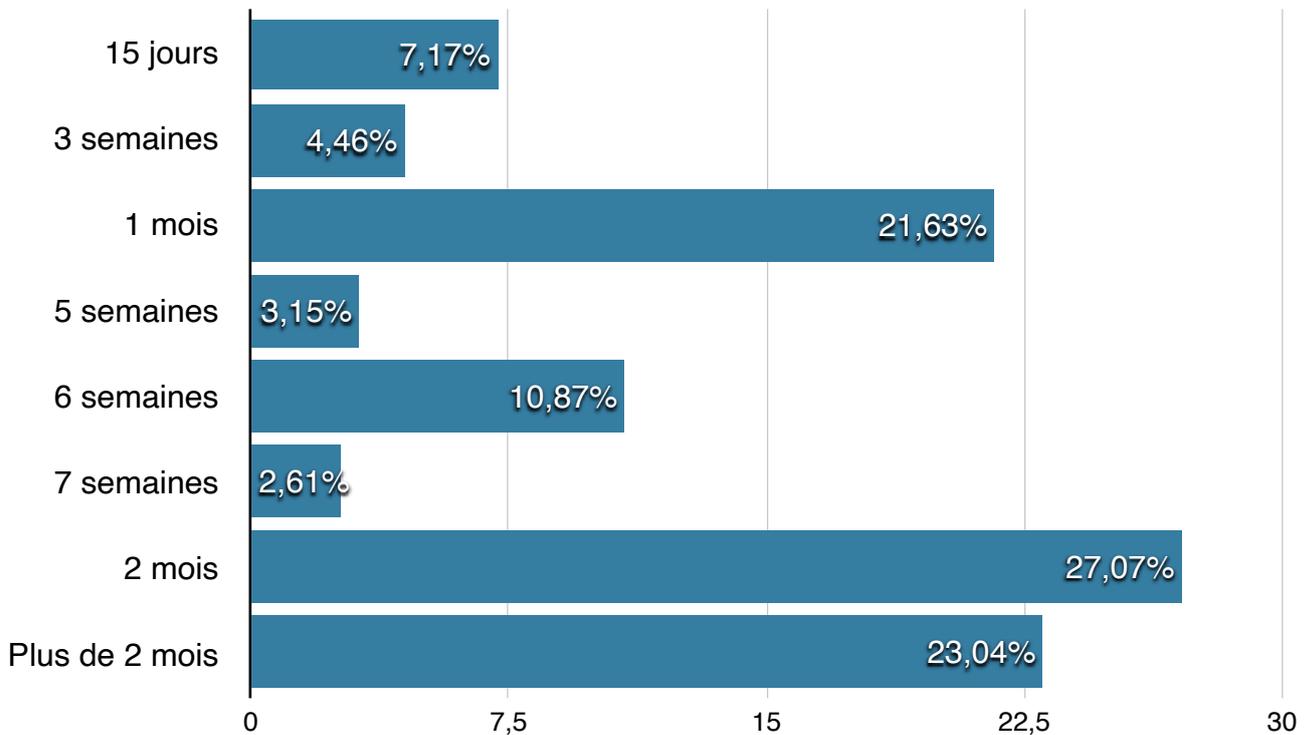
Version antérieure au décret du 02/04/2020



Résultats de l'enquête du SDI Perspectives

87% des TPE en impasse de trésorerie à 2 mois

Pour votre entreprise, à quel délai maximum pensez-vous pouvoir tenir dans la situation actuelle (fermeture, confinement) avant de devoir fermer définitivement votre activité ?



20% des TPE envisagent des licenciements économiques en sortie de crise

Envisagez-vous de procéder à des licenciements économiques en sortie de crise ?

